RÈGLEMENT OFFICIEL ET FORMULAIRES

COURSE DU CHÂTEAU DU FAUCON

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Organisation

L'association **Enjoy Sports 08** organise le **samedi 3 avril 2027**, la première édition de la "Course du Château du Faucon" à Donchery, une course nature se déroulant dans le domaine du château uniquement.

Article 2 : Épreuves, Horaires et Barrières Horaires

La manifestation propose deux parcours nature, plats et agréables, ouverts à toutes et à tous (sans condition d'affiliation ou de licence obligatoire) :

- **Le Fauconneau (7 km) :** Départ à **15h00**.
- **La Buse (14 km - 2 boucles) :** Départ à **16h30**.

Article 3 : Conditions de Participation, Matériels, et Mineurs

Mineurs (à partir de 16 ans) : la fourniture d'une autorisation parentale et d'un questionnaire de santé complété est obligatoire (cf. en annexe). Ce document sera à remettre lors du retrait du dossard. Tout participant mineur devra être accompagné, pendant toute la durée de l'épreuve, par un coureur majeur inscrit sur la même course, dont le nom sera indiqué sur l'autorisation parentale.

Sont obligatoires à avoir en votre possession sur le parcours : une lampe frontale pour la course de 16h30, un gobelet/ éco-cup/ flasque pour le ravitaillement sur le parcours.

Le dossard devra rester visible sur la totalité du parcours.

Article 4 : Inscriptions & retrait des dossards

- **Sur place, aucune inscription ne sera possible.**
- Les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au **mardi 23 mars 2027 à 23h59**.

- Le **retrait des dossards** s'effectuera à INTERSPORT VILLERS SEMEUSE le vendredi 2 avril de 16h à 19h30 et le samedi à partir de 13h, au village de course à Donchery.
- Le retrait des dossards se fera uniquement sur présentation du QR code de validation de l'inscription, accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité au nom du coureur concerné.
- Accès parking : Entrée par les écuries (route de Vivier au Court) → cf. photo ci-après.



Sont compris dans l'inscription :

La participation à la course, un classement des concurrents par puces électroniques, le cadeau finisher ainsi que les ravitaillements de mi et fin de course.

Tarifs :

LE FAUCONNEAU 7 km : 9,00 euros

La BUSE 14 km : 15,00 euros

Article 5 : Ravitaillements et Écoresponsabilité

- **Pas de gobelets sur les ravitaillements :** Dans une démarche écoresponsable et de respect du domaine, aucun gobelet jetable ne sera fourni. Chaque coureur doit se munir de son propre contenant (gourde ou éco-gobelet).

→ Ravitaillement liquide (eau) entre le 3ème et 5ème km sur la boucle.

Article 6 : Animaux (Chiens)

- **Sur la course :** Pour des raisons évidentes de sécurité, de fluidité et de bien-être animal, **les chiens sont formellement interdits sur les parcours de course**.
- **Sur le domaine :** Les chiens sont en revanche **autorisés pour les spectateurs et accompagnants** au sein du village course et du domaine, **impérativement tenus en laisse** et sous la responsabilité entière de leur propriétaire (ramassage des déjections obligatoire).

Article 7 : Respect des Lieux et du Matériel

- La course se déroulant dans un cadre historique et privé d'exception, le respect absolu des lieux, de la nature et du matériel mis en place est exigé de la part de tous (participants, spectateurs, accompagnants).
- Il est strictement interdit de jeter le moindre déchet (emballages de gel, papiers) sur le parcours ou dans le domaine. Des zones de tri et de collecte seront prévues à cet effet.
- Toute dégradation volontaire du domaine du Château du Faucon, des installations, de la signalétique ou du matériel de sonorisation/animations entraînera la disqualification immédiate du coureur associé et/ou l'expulsion du site, ainsi que des poursuites judiciaires le cas échéant.

Article 8 : Animations

De nombreuses animations (musique, château gonflable,…) rythmeront la journée sur le village course.

Article 9 : Abandon et disqualification

Une estimation de 1h15 a été déterminée pour terminer le 7km et de 2h15 pour le 14km, tout coureur hors délai sera disqualifié.

Aussi, une disqualification aura lieu pour tout coureur ne respectant pas le parcours ou tout coureur ayant un comportement anti-sportif envers d'autres concurrents.

→ Le respect des bénévoles est également de mise ; tout comme la gestion de ses déchets personnels. Le non-respect du site et de ces consignes pourra entraîner la sanction précitée.

Lors d'un abandon, le dossard devra être remis à un organisateur (bénévole sur le parcours ou au ravitaillement final).

Article 10 : Lots finisher/ podium

Chaque finisher se verra attribuer une médaille à l'effigie de la course dès la restitution du dossard après la ligne d'arrivée.

Pour les deux courses, les 3 premiers hommes et femmes recevront un lot.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

Article 11 : Revente de dossard

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical adressé avant le 3 mars 2027.

En cas d'annulation pour toute autre raison, l'organisation se réserve la possibilité de définir les modalités de remboursement ultérieurement.

Après le 20 mars 2027, plus aucune modification ne sera apportée, ni changement de course, ni changement de personne.

En raison des règles de sécurité, de santé et d'assurance, un dossard est strictement personnel. Courir avec un dossard qui n'est pas à votre nom entraîne la **disqualification** immédiate et l'absence de couverture en cas d'accident

ARTICLE 12 : Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : pour toute la durée de l'épreuve, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de LA MAÏF. Ce contrat couvre les conséquences financières de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de celle des participants. Les coureurs licenciés bénéficient en plus des garanties liées à leur licence.

Individuelle accident : chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle accident. Celle-ci doit couvrir les éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par les services de secours.

Limites de responsabilité : l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance lié à un mauvais état de santé du participant. La responsabilité de l'association cesse dès que le coureur est mis hors course, dans les cas suivants :

- abandon ;
- disqualification (pointage hors délai, dégradation ou non-respect du milieu naturel) ;
- décision médicale ;
- décision du directeur de course

ARTICLE 13 : Réclamation et Jury

Elles seront recevables dans les 30 minutes après l'affichage des résultats. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 14 : Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

ARTICLE 15 : Loi informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

ARTICLE 16 : Sécurité et assistance médicale

La sécurité des participants est assurée par une équipe de secouristes diplômés, présente sur le domaine pendant toute la durée de l'épreuve. Un poste de secours sera installé au village course, à proximité de la zone départ/arrivée.

Les signaleurs et bénévoles, en liaison permanente avec le poste de secours, pourront alerter les équipes en cas de besoin. Tout coureur est tenu de porter assistance à un concurrent en difficulté et de prévenir le signaleur ou bénévole le plus proche.

Les secouristes et le médecin de course (si présent) sont habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve. Le coureur concerné devra alors remettre son dossard à un organisateur. En cas de nécessité, l'organisation fera appel aux services d'urgence (SAMU – 15 / Pompiers – 18 / 112), dont l'accès au domaine sera garanti.

ARTICLE 17 : Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

(Pour les mineurs à partir de 16 ans / participants)

Ce questionnaire permet de vérifier si vous devez fournir un certificat médical. Il est à conserver par le participant/responsable légal.

1. **Douleur thoracique / Essoufflement :** Ressentez-vous une douleur dans la poitrine, au repos ou lors de l'effort, ou un essoufflement anormal ?
    - [ ] Oui / [ ] Non
2. **Évanouissement / Vertiges :** Avez-vous déjà perdu connaissance, ressenti des étourdissements ou des vertiges à l'effort ?
    - [ ] Oui / [ ] Non
3. **Problèmes cardiaques / Tension :** Un médecin vous a-t-il déjà diagnostiqué un problème cardiaque ou une hypertension artérielle non traitée ?
    - [ ] Oui / [ ] Non
4. **Troubles ostéo-articulaires :** Souffrez-vous d'une affection musculaire, articulaire ou osseuse (tendinite, entorse récente, fracture) qui pourrait être aggravée par la course ?
    - [ ] Oui / [ ] Non

Résultat :

- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, aucun certificat médical n'est exigé.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an doit être fourni.

SECTION 3 : AUTORISATION PARENTALE

(Obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom du représentant légal) :
.....

Parent ou tuteur légal de l'enfant (Nom, Prénom du mineur) :
.....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

- Autorise mon/ma fils/fille à participer à la **Course du Château du Faucon** organisée par **Enjoy Sports 08** le **samedi 3 avril 2027** sur l'épreuve de :
  - [ ] Le Fauconneau (7 km) *ou* [ ] La Buse (14 km).
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la course, de l'interdiction des chiens sur les parcours, de l'obligation d'apporter une lampe frontale si nécessaire, et de l'obligation pour mon enfant d'être **accompagné tout au long de l'épreuve par un proche majeur** (Nom du coureur majeur accompagnateur : .....).
- Je certifie avoir rempli le questionnaire de santé ci-dessus (et, le cas échéant, fourni le certificat médical requis).
- J'autorise les organisateurs à prodiguer les premiers soins d'urgence en cas de nécessité médicale le jour de l'épreuve.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature des parents (ou du tuteur légal) :

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")